

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 02 septembre 2016

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, TABA Jean-Claude, SORSANA Henri, MARTIN SCHNEIDER Marielle et SAINT MARTIN Delphine.

Absents excusés non-représentés : M. Mengeaud Louis, M. Giovanelli Jean Pierre

Absents représentés : Mme Giraud Laury par M. Ogez Ismaël, M. Carlin Raymond par M. Sorsana Henri et Mme Seghi Martine par M. Taba Jean Claude.

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

Approbation du compte rendu du 16 mai 2016 : approuvé à l'unanimité suite aux rajouts suivants : Dm n°1 Budget Eau la Dm ne permet pas de solder l'opération de sécurisation de la conduite d'eau potable en traversée de l'Estéron car une pénalité de 10000€ pour retard de paiement montant en négociation pour rabatement de 5 000€.

Travaux Le Prignolet : un recours administratif a été effectué à l'encontre du permis de construire de l'aménagement du lavoir.

* * * * *

Préambule

Le conseil municipal doit se réunir de manière trimestrielle et il s'agit de la 3ème réunion de 2016 décalée en septembre du fait des congés de la période estivale. Cet état de fait justifie le report de la séance dans la mesure où les décisions à prendre ne présentent pas un caractère d'urgence et méritent une préparation. Tous les éléments concernant les délibérations à prendre ont été transmis et la réunion privée préparatoire est indispensable au bon déroulement du conseil étant donné le volume de dossier à traiter.

La tenue du Conseil municipal un vendredi après midi ne permet pas à un maximum d'administrés d'être présents pour assister aux débats. Le Conseil Municipal ne pouvant siéger si le quorum de 6 élus présents n'est pas atteint, ce dernier critère détermine la date de convocation du Conseil. L'affichage de la convocation n'est plus effectif sur les hameaux du Prignolet et de La Sagne à vérifier pour les prochaines réunions. Consultables sur le site de la Commune <http://brianconnet.fr/> : les ordres du jour des conseils municipaux dans la partie événement et les Comptes rendus dans la partie La Commune/Conseils municipaux.

Afin de retranscrire au mieux les débats et d'informer, il est proposé que des enregistrements audio soient réalisés pour les conseils à venir.

Il est demandé la tenue d'une commission finance pour effectuer une projection comptable sur le dernier trimestre 2016 et des commissions en rapport avec le prochain conseil.

Un compte rendu des commissions au sein du conseil Communautaire devra être fait aux élus.

Il est rajouté à l'ordre du jour initial les délibérations 9 et 10 d'organisation et de paiement des repas de la cantine scolaire.

Délibérations et votes pour :

1. DM N° 1 Budget Principal – Opérationnel d'ordre – Renégociation emprunts

La Commune a sollicité la Caisse Régionale du Crédit Agricole réaménagement de la proposition d'avril 2016 du taux initial de 4,98% au taux 2.70 % et de ce fait il convient de prendre une décision modificative au budget 2016.

	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT				
Désignation	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit
D 6688 : autre Total D042 Opération entre section		5 000 €		
R752 Revenus des immeubles Total R75 autres produits de gestions courantes				5 000 €
INVESTISSEMENT				
Désignation	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit
D2313 213 Aménagement batiment Total D23 immobilisation en cours		13 217 €		
R1641 Emprunt en euros Total r040 opération entre section				5 000 €
R1022 FCTVA Total R10 Dotations fonds divers reserve				3 811 €
R1323 238 Aménagement batiment Total R13subvention d'investissement				4 406 €

Acceptée à l'unanimité

2. DM N° 2 Budget Eau – Opérationnel d'ordre – Renégociation emprunts

La Commune a sollicité la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour le réaménagement de la proposition d'avril 2016 du taux initial de 4,65% au taux de 2.70 % et de ce fait, il convient de prendre une décision modificative au budget 2016.

	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT				
Désignation	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit
D 61128 Autres batiments		3924 €		
D 627 services bancaires et assimilés		150 €		
D701249 Revers redev pollution domestique		9 457 €		
D706129 Revers redev modernisation réseau		1 096 €		
D6688 0 autre charge financière		3 000€		
R7011 Eau				17 627 €
TOTAL		17 627 €		17 627 €
INVESTISSEMENT				
Désignation	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit	Diminution sur crédit	Augmentation sur crédit
D 1641 emprunt en euros		583.60€		
R1641 emprunts				3 000 €
R 131 183 Eau potable La Clape			2 416.40€	
TOTAL		583 .60 €		3 000 €

Acceptée à l'unanimité

3. Changement de comptable Trésorerie Principale

Madame Joëlle GOFFINET, Trésorier Municipal étant partie à la retraite depuis le 1^{er} avril 2016 a été remplacée par Monsieur Christian KAREKINIAN il convient de délibérer pour accorder l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor pour la durée de sa gestion.

Acceptée à l'unanimité

4. Détachement, déclassement et vente parcelle "La Placette"

Demande faite par Madame Nadine VIAL pour l'acquisition de la parcelle communale jouxtant sa propriété A N°861 sis à Briançonnet. Cette dernière s'engage à prendre à ses frais les actes de détachement de la parcelle relatifs à cette vente. Cette parcelle ne représentant pas d'intérêt pour la Commune qui doit en assurer l'entretien et la réparation car constituée d'un mur de soutènement, il est décidé de son déclassement avant la mise à la vente. Estimation à 800 €.

Acceptée à l'unanimité

5. Auberge Le Chanan phase 2 CAPG

La Commune de Briançonnet a délégué, par une délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2015, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le projet de rénovation de l'auberge communale « Le Chanan ». Cette délégation doit être réalisée en deux phases :

Phase 1 (objet de la présente) : vérification de la faisabilité technique et financière, demandes de subventions,

Phase 2 : dépôt des dossiers de permis de construire et autorisations d'urbanisme et suivi opérationnel du projet (maîtrise d'œuvre et travaux).

La phase 1 étant achevée, la commune de Briançonnet sollicite la CAPG pour démarrer la phase 2.

Dépenses prévisionnelles:

Montant des travaux HT : 968 800,00 €

Honoraires divers : 106 568,00 €

(MOE, CSPS, CT, études)

Diagnostics (amiante, plomb, termites) 2 500,00 €

Insertions/publications : 1 000,00 €

Montant HT du projet : 1 078 868,00 €

TVA 20% : 215 773,60 €

Montant TTC du projet : 1 294 641,60 €

Frais de délégation de maîtrise d'ouvrage : 29 064,00 €

Coût total du projet : 1 323 705,60 €

Recettes prévisionnelles HT

Etat (Soutien à l'Investissement Public Local)	431 547,20 €
Etat (DETR à percevoir directement par la commune et à reverser à la CAPG)	215 773,60 €
Conseil départemental	107 886,80 €
Conseil régional	107 886,80 €
Part communale / autofinancement montant HT Hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage (financée par Emprunt)	215 773,60 €
Total HT	1 078 868,00 €
Part communale sur HT y compris frais de délégation de maîtrise d'ouvrage (financée par Emprunt) Caisse des dépôts taux 0% ?	244 837,60 €

L'étude économique réalisée par la CAPG présente un CA pour l'hôtel-restaurant d'environ 122 885 € HT, d'un plan de trésorerie viable incluant l'agencement des cuisines, chambres et 2 employés en plus des différents frais ainsi qu'un loyer mensuel de 600€ pour la première année passant à 800€ à partir du 3^{ème} exercice. Etude basée sur un panier moyen restaurant de 35€ idem pour l'hôtellerie qui semble excessif vis-à-vis des restaurants environnants mais qui s'équilibre avec des prévisions de « remplissage » pessimistes. Il est demandé de plus amples renseignements sur les conditions de

réalisation de cette étude. Le montant de l'opération, et de ce fait de la part communale, semble excessif au regard de la situation des finances communales (Mme Martin-Schneider)

Acceptée avec 8 voix pour et une contre Mme Martin-Schneider

6. Renouvellement ligne de trésorerie – CA

La ligne de trésorerie souscrite en septembre 2015 au Crédit Agricole pour améliorer le fonds de roulement de la Commune doit être renouvelé afin de reporté sont remboursement en conservant le plafond : 50 000 € pour une durée de un an au Taux facturé : euribor 3 mois moyenné + marge 1.20% mais sans frais de dossier. Le fonctionnement de la Commune avec ses charges en personnel et les frais d'entretien des engins et bâtiments communaux (parc vieillissant) rend sa gestion comptable problématique ce qui va nécessiter une gestion plus rigoureuse et un suivi analytique plus régulier.

Acceptée à l'unanimité

7. Nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement 2016

Selon les seuils applicables par l'agence de l'eau, au niveau national et afin d'alimenter le fonds de roulement nécessaire pour investir dans la rénovation des réseaux (remplacement de conduites extension de réseau et mise en conformité des installations de traitement fosses de La Sagnet et de Briançonnet), il convient de modifier le prix forfaitaire de l'eau potable en vigueur sur la commune de BRIANCONNET.

A cet effet, Mr le Maire propose de porter la nouvelle tarification, comme suit :

- 0.90 € / le m³ d'eau
- 0.70 € / le m³ pour la part d'assainissement,

hors redevances pollution et modernisation collectées pour le compte de l'Agence de l'eau.

Abstention de Mme Martin-Schneider qui estime qu'une meilleure gestion permettra de limiter cette hausse.

Acceptée avec 8 voix pour et une abstention Mme Martin-Schneider

8. CCAS remplacement membre non-élu

Il y a lieu de procéder au remplacement de Madame TRICOT Hélène, membres non élus démissionnaire qui siégeait au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par Madame BERGER Magali.

Acceptée à l'unanimité

9. Aide financière de la Commune aux repas durant l'heure méridienne 2.50€ année scolaire 2016/17

Le Gîte Tonic SARL World Aventure assure la préparation des repas qui sont servis aux enfants le midi tous les jours d'école. Les familles sont clientes du Gîte Tonic SARL World Aventure.

La commune met à disposition des familles, dont les enfants fréquentent l'école de Briançonnet durant l'heure méridienne, du personnel communal qualifié pour assurer le service du repas.

La mairie est en charge de récupérer auprès des parents le règlement des repas pris par leur enfant ; pour se faire elle établira mensuellement un titre de recette comme suit :

Prix du repas (6.00 €) - la participation financière de la commune délibérée par chaque commune concernée (2,50 €) = reste à la charge des familles 3.50 € par repas et par enfant.

Acceptée à l'unanimité

10. Organisation et paiement pendant l'heure méridienne Année scolaire 2016/2017

Chaque année scolaire, la commune participe financièrement aux repas de midi pris par les enfants domiciliés à Briançonnet et inscrits aux écoles : maternelle et primaire de Briançonnet ou de Saint-auban. Cette année, le prix des repas sera le même que l'année dernière de 6.00 €.

Le Maire propose de reconduire cette aide financière 2,50 € par enfant et par repas pour l'année scolaire 2016/2017 et de verser cette participation directement au Gîte Tonic sarl World Aventure en charge encore cette année scolaire de préparer les repas. Il adressera à la commune de Briançonnet une facture mensuelle détaillée, concernant la récupération de la somme de 2.50 € par repas et par enfant domicilié à Briançonnet et inscrit aux écoles maternelles et primaire de Briançonnet et de Saint-auban.

Acceptée à l'unanimité

* * * * *

Divers

- ✓ **Travaux Le Prignolet** : un recours administratif a été déposé vis à vis du permis de construire, validé par la DDTM, du lavoir du Prignolet. Pour la partie WC elle devra être incluse dans le local a conténaire d'on l'emplacement reste à définir. L'étude de sol a été réalisée et le nouveau marché va permettre de réaliser cet aménagement programmé dans la voirie 2015, pour une estimation d'environ 27 000 € HT. Voirie 2015 la reprise du chemin de la Fontaine pour 18 000 €
- ✓ **Intempérie 2014** : Priorité 1 en matière de voirie la 1^{ère} phase de la sécurisation des chalets route des Espagnoles par la pose d'un enrochement estimé à 28 000 € HT
- ✓ **Travaux divers** : réalisation en régie municipale de la sécurisation de l'école, plan Vigipirate, par la pose de grillage. Travaux en régie programmés : la couverture du local de l'épicerie, le branchement en AEP ainsi qu'un réseau de pluvial à La Sagne, le mur de soutènement du chemin St Anne et l'accès à la « maison cantonnière »
- ✓ **Loi NOTRE compétence Eau Assainissement** : la loi NOTRE troisième volet de la réforme territorial, indique que cette compétence sera transférer aux intercommunalités (la CAPG en ce qui concerne notre territoire) au 1^{er} janvier 2020. Un état « des lieux juridique » est en cours de réalisation et un groupe de travail vient d'être créé au sein de la CAPG sur ce sujet.
- ✓ **Etude et/ou appel à projet panneaux photovoltaïques** : M. Giovanelli, conseiller municipal, a proposé de mettre à disposition de la Commune sans contrepartie une de ses parcelles au quartier du Saule. Après démarchage, Il s'avère que le relief trop important n'encourage pas les producteurs d'énergie d'installer une ferme photovoltaïque sur notre Commune. De nombreuses propositions étant plus favorable leurs sur des Communes environnante. Le PNR nous informe d'un appel régional à projet concernant une production d'énergie solaire visant l'autonomie énergétique. Projet ne nécessitant pas une superficie importante et qui pourrait se répercuter par une baisse tarifaire du KWh/h sur la Commune. La renaissance Sagnoise prévoit de mettre en location sa toiture pour la pose de panneaux solaires via le projet du PNR.
- ✓ **Carte Communale** : dépôt du dossier à la DDTM + à la chambre d'agriculture pour avis avant le passage à la commission CDPENAF.
- ✓ **Affectation de subventions aux associations** : dans l'attente d'une réunion avec les partenaires associatifs et du retour de leurs besoins.
- ✓ **Aménagement entrée Est du village** : une demande va être faite à la SDA PAO, conseil Départemental pour rabaisser la vitesse à 70 km/h avant l'entrée d'agglomération en direction du col du buis ainsi qu'en direction de Collongues du fait de l'urbanisation. La signalisation en place pourrait être également renforcée par une signalisation lumineuse.
- ✓ **Chapelle Saint Martin** : il est demandé de remettre en état les lieux

Prochain Conseil Municipal à définir